

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

DECRET N° 87/539 / du 2/10/87,
Portant nomination du Camarade GOMAKICK
(Anatole) en qualité de Conseiller du Chef
de l'Etat.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979,
Vu la Loi n° 076/84 du 7 décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu le Décret n° 82/535 du 16 Juin 1982, portant organisation
du Cabinet du Chef de l'Etat;
Vu le décret n° 84/927 du 26 Novembre 1984, portant réorgani-
sation du Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du
Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 79/156 du 14 Avril 1979, portant rattachement
de la Direction Nationale de l'Inspection Générale d'Etat à la Prési-
dence;
Vu le décret n° 77/709 du 20 Septembre 1977, portant change-
ment d'appellation du Service Central du Matériel Automobile et le
rattachement à la Présidence de la République;
Vu le décret n° 79/521 du 25 Septembre 1979, portant création
du Centre Informatique de Recherche de l'Armée et de la Sécurité;
Vu le décret n° 87/438 du 11 Septembre 1987, portant création
d'un Département au Cabinet du Chef de l'Etat;

DECRETE :

ARTICLE 1ER: Le Camarade GOMAKICK (Anatole) Vétérinaire Inspecteur de
9^e échelon est nommé Conseiller au Développement Rural,

fixée
ARTICLE 2: L'intéressé percevra à ce titre l'indemnité/par le décret
n° 82/595 du 18 Juin 1982.

ARTICLE 3: Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de
signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

AMPLIATIONS :

PR/CAB 10
MINI DEVELOPPEMENT RURAL ... 8
DEF 5
DGB 4
B. SOLDE 4
C.F. 4
D.G. OFFICE GROS RETAIL 2
INTERESSE 4
ARCHIVES.

Fait à Brazzaville, le 2 OCTOBRE 1987

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-